

Mise en garde
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement.
Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 mars 2026 à 19 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Madame Ericka ALNEUS, Conseillère de ville - District d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Olivier DEMERS-DUBÉ, Conseiller de ville - District du Vieux-Rosemont
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller de ville - District de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Madame Josefina BLANCO, Conseillère de ville - District de Saint-Édouard

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01 - Déclaration d'ouverture

Madame Ericka Alneus, conseillère du district d'Étienne-Desmarteau, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnaît qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Il remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

CA26 26 0020

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2026

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 mars 2026, à 19 h, tel que soumis.

Adoptée.

10.02

CA26 26 0021

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026, à 19 h.

Adoptée.

10.03

10.04 - Point d'information

Le point d'information débute à 19 h 01 et prend fin à 19 h 14.

10.05 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 14 et prend fin à 19 h 38.

CA26 26 0022

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Biquette – Écopâturage » afin de réaliser son projet « Le Repaire de Biquette » - Octroyer une contribution financière de 55 000 \$, taxes incluses, le cas échéant à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 10 mars au 31 décembre 2026 - Autoriser l'occupation temporaire du domaine public, au parc Maisonneuve, de mars à décembre 2026 (25-115-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver une convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Biquette - Écopâturage » pour la réalisation de son projet « Le Repaire de Biquette » en 2026;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Biquette - Écopâturage » une contribution financière de 55 000 \$, toutes taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2026;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière;

D'autoriser la délivrance, à titre gratuit, du permis d'occupation du domaine public dans le cadre du projet « Le Repaire de Biquette » entre mars et décembre 2026, au parc Maisonneuve.

Adoptée.

20.01 1257911007

CA26 26 0023

Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Regroupement des Tables de Concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2029 dans le cadre de la Convention d'aide financière provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales/(MESS-Ville 2024-2029) - Octroyer une contribution financière pour un montant total de 135 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant (26-005-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « Regroupement des Tables de Concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 135 000 \$ à l'organisme « Regroupement des Tables de Concertation de La Petite-Patrie (RTCPP) » pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2029, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2026-2027	Soutien recommandé 2027-2028	Soutien recommandé 2028-2029
RTCPP	Ensemble pour l'Est, renforcer le pôle communautaire!	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les fonds sont en provenance du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliance pour la solidarité et la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (MESS-Ville 2024-2029).

Adoptée.

20.02 1267951001

CA26 26 0024

Approuver le projet d'une deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Colonia Development (1987) inc., des locaux situés aux 2e, 3e et 6e étages de l'immeuble situé au 5650, rue D'Iberville, pour une durée additionnelle de 3 ans, à compter du 1er septembre 2026, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour un loyer total de 4 003 347,17 \$, taxes incluses - Bâtiment 8619

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'approuver la deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Colonia Development (1987) inc., pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1er septembre 2026, des locaux situés au 2e, 3e et 6e étages de l'immeuble sis au 5650, rue D'Iberville, d'une superficie de 4 666,30 m², à des fins de bureaux pour le bureau d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, moyennant un loyer total de 4 003 347,17 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification du bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement.

Adoptée.

20.03 1269653001

CA26 26 0025

Approuver un projet de convention avec l'organisme Marchés d'ici pour la réalisation du Marché Angus pour la saison 2026 - Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme provenant du budget de fonctionnement

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'approuver un projet de convention avec l'organisme Marchés d'ici pour la réalisation du Marché Angus pour la saison 2026;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal (arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie);

D'octroyer une contribution financière de 4 000 \$ à l'organisme provenant du budget de fonctionnement.

Adoptée.

20.04 1260297007

CA26 26 0026

Accorder une contribution financière de fonctionnement de 75 000 \$ pour l'année 2026, à la SDC Petite-Italie – Marché Jean-Talon – Montréal - Autoriser un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (26-008-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de fonctionnement de 75 000 \$, pour l'année 2026, à la SDC Petite-Italie – Marché Jean-Talon – Montréal;

D'autoriser un virement de crédits de 25 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.05 1260297004

CA26 26 0027

Autoriser une dépense totale de 197 757 \$, taxes incluses - Prolongation d'un contrat au même montant à « Go-Cube.com (9176-7277 Québec inc.) » pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, faisant suite aux procédures d'éviction sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période de douze (12) mois - Appel d'offres public numéro 23-159-TP / 23-20300 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 197 757 \$, taxes incluses, pour le service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, faisant suite aux procédures d'éviction sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger le contrat octroyé à « Go-Cube.com (9176-7277 Qc.inc.) », à cette fin (appel d'offres numéro 23-159-TP / 23-20300);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.06 1266295001

CA26 26 0028

Autoriser une dépense totale de 143 005,91 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) », pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de trente-quatre (34) mois, sans option de renouvellement - Appel d'offres public numéro 25-114-TP / 25-21256 lot 14 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 143 005,91 \$, taxes incluses, pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles, le cas échéant;

D'accorder à « Creusage RL (9083-0126 Québec inc.) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 143 005,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 25-114-TP / 25-21256 lot 14 (3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.07 1256295003

CA26 26 0029

Autoriser une dépense totale de 366 794,40 \$ (taxes incluses) - Accorder sept (7) contrats totalisant le même montant aux firmes « Les Équipements Benco Canada Ltée » au montant de 312 779,14 \$ (taxes incluses), et « Groupe Villeneuve inc. » au montant de 54 015,26 \$ (taxes incluses) respectivement pour la location d'appareils lave-trottoirs avec opérateurs (Lots 1.2.1 à 1.2.6) et la location d'un (1) camion-citerne avec opérateur (Lot 3.3.1) pour le nettoyage printanier des trottoirs et rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux (2) ans, soit 2026 et 2027, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année supplémentaire - Appel d'offres public numéro 25-104-AP / 25-21177 (6 soumissionnaires)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 366 794,40 \$, taxes incluses, pour le nettoyage printanier des trottoirs et rues de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'accorder sept (7) contrats totalisant le même montant aux firmes « Les Équipements Benco Canada Ltée » au montant de 312 779,14 \$ (taxes incluses) et « Groupe Villeneuve Inc.» au montant de 54 015,26 \$ (taxes incluses) respectivement pour la location d'appareils lave-trottoirs avec opérateurs (Lots 1.2.1 à 1.2.6) et la location d'un (1) camion-citerne avec opérateur (Lot 3.3.1) pour une durée de deux (2) ans soit 2026 et 2027, avec possibilité de renouvellement d'une (1) année supplémentaire, aux termes et conditions de l'appel d'offres public numéro 25-21177 (6 soumissionnaires) :

Numéro de lot	Firmes	Description de l'item	Montant du contrat (taxes incluses)
1.2.1	Les Équipements Benco Canada Ltée	Location d'un (1) appareil lave-trottoirs avec opérateur	48 780, 44 \$

1.2.2	Les Équipements Benco Canada Ltée	Location d'un (1) appareil lave-trottoirs avec opérateur	49 311,63 \$
1.2.3	Les Équipements Benco Canada Ltée	Location d'un (1) appareil lave-trottoirs avec opérateur	39 573,25 \$
1.2.4	Les Équipements Benco Canada Ltée	Location d'un (1) appareil lave-trottoirs avec opérateur	51 082,24 \$
1.2.5	Les Équipements Benco Canada Ltée	Location d'un (1) appareil lave-trottoirs avec opérateur	54 623,47 \$
1.2.6	Les Équipements Benco Canada Ltée	Location d'un (1) appareil lave-trottoirs avec opérateur	69 408,11 \$
3.3.1	Groupe Villeneuve Inc.	Location d'un (1) camion-citerne avec opérateur	54 015,26 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.08 1269609001

CA26 26 0030

Exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture et la livraison sur demande de microbilles de verre pour le marquage routier (CA22 26 0034), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 21-19102 (22-012-AP) et autoriser une dépense de 139 615,29 \$, taxes incluses, pour en couvrir les dépenses

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture et la livraison sur demande de microbilles de verre pour le marquage routier (CA22 26 0034), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 21-19102 (22-012-AP) et autoriser une dépense de 139 615,29 \$, taxes incluses, pour en couvrir les dépenses;

D'autoriser à cette fin une dépense de 139 615,29 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.09 1269074001

CA26 26 0031

Exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation (CA22 260066), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 22-19215 (22-016-AP) - Autoriser une dépense de 666 102,74 \$, taxes incluses, pour en couvrir les dépenses

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation (CA22 260066), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 22-19215 (22-016-AP);

D'autoriser une dépense de 666 102,74 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée.

20.10 1269074002

CA26 26 0032

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 décembre 2025 et du 1er au 31 janvier 2026 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 décembre 2025 et du 1er au 31 janvier 2026 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée.

30.01 1266267002

CA26 26 0033

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2026 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la Ville de Montréal

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2026 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la Ville de Montréal.

Adoptée.

30.02 1269074003

CA26 26 0034

Nommer madame Josefina Blanco, conseillère de ville, district Saint-Édouard, à titre de membre du conseil d'administration de la SDC Petite-Italie – Marché Jean-Talon – Montréal et de la SDC Plaza St-Hubert

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De nommer madame Josefina Blanco, conseillère de ville, district Saint-Édouard, membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Petite-Italie – Marché Jean-Talon – Montréal ainsi que de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert.

Adoptée.

30.03 1260297006

CA26 26 0035

Autoriser une dépense de 170 \$, taxes incluses, pour la participation d'une élue à la 40e édition du Grand prix du Conseil des Arts de Montréal (CAM), qui aura lieu le 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 170 \$, taxes incluses, pour les frais relatifs à la participation de l'élue suivante, à la **40e édition du Grand prix du Conseil des Arts de Montréal**, qui se déroulera le 2 avril prochain au Palais des Congrès de Montréal:

- Mme Ericka Alneus, conseillère de ville - district Étienne-Desmarteau

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée.

30.04 1267059001

CA26 26 0036

Édicter quatre ordonnances - Programmation d'événements publics : « Cabane Masson Village », « Chasse aux cocos », « Exposition de violettes africaines et gesnériacées 2026 », « La Petite-Italie en fête », « Distribution de végétaux, compost et paillis », « Marcher et Rouler pour Dystrophie Musculaire Canada », « Azimut 5 - Masson en fête », « BBQ de la SDC », « Le Relais de l'ALPAR Johanne-Soucy », « En route vers Italfest MTL », « Le dernier BBQ du député Gabriel Nadeau-Dubois », « Samedis pour emporter », « Héritage 1976 - Rosemont en action, jeunesse en mouvement », « Ital Auto Fest », « Plaza Palooza », « Jeudis antipasti », « ItalFestMTL », « Ferragosto sur Dante »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7(2°) et 39), l'ordonnance numéro 2026-26-005 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2026-26-006 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2026-26-007 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2026-26-008 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée.

40.01 1268724002

CA26 26 0037

Édicter deux ordonnances élargies - Événements organisés par les établissements scolaires sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7(2°) et 39), l'ordonnance numéro 2026-26-009 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de certains événements organisés par les établissements scolaires;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2026-26-010 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée dans le cadre de certains événements organisés par les établissements scolaires.

Adoptée.

40.02 1268724001

CA26 26 0038

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) une ordonnance visant à retirer et à modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicule sur un tronçon de la rue Bélanger

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro 2626-26-011 visant à retirer et à modifier des voies de circulation à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules, du lundi au dimanche entre 7 h et 19 h sur un tronçon de la rue Bélanger;

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

Adoptée.

40.03 1259229005

CA26 26 0039

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS et Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » - Règlement omnibus 2026;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée.

40.04 1258729003

CA26 26 0040

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) » (01-279-87) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017)

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné le 11 décembre 2025, et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au projet de règlement après son adoption en première lecture, et que la teneur de ces modifications est décrite au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation, dûment convoquée par avis public, s'est tenue le 26 février 2026;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-279-87 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS et Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'adopter, tel que modifié, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148) et le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6) » (01-279-87) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017).

Adoptée.

40.05 1250313001

CA26 26 0041

Autoriser, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), l'installation d'un appareil de climatisation sur un balcon en cour avant, en dérogation à l'article 341 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé au 5312, Place de Jumonville - Demande de dérogation mineure 3003623374

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'accorder, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA-5), une dérogation mineure à l'article 341 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) visant à autoriser l'installation d'un appareil de climatisation sur un balcon en cour avant.

Adoptée.

40.06 1258695001

CA26 26 0042

Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « espace habitable sous le niveau du sol », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé aux 3451-3515, rue Masson - Demande 3003627615

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « espace habitable sous le niveau du sol » conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279) pour le bâtiment situé aux 3451-3515, rue Masson.

Adoptée.

40.07 1259944007

CA26 26 0043

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2025

ATTENDU QU'il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu par cet article, au plus tard le 1er avril suivant la fin de l'année concernée, et ce, conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2).

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ, Ericka ALNEUS et Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chapitre 2) pour l'année 2025.

Adoptée.

40.08 1269944001

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 19 h 46.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Arnaud SAINT-LAURENT
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 7 avril 2026.